Ville de Valenton

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance du 29 mars 2014

PRESENTS : MME Françoise BAUD, M. Laurent PERICHON, MME Nadia MOUHEB, M. Patrick RATTER, MME Françoise LABAT, M. Bouchaïb SENHAJI, MME Martine ALBERT, M. Vincent CALVIER, MME Hélène SISSLER, MME Fadéla SOUFI, M. Jean JEANNOT, M. Serge MERCIER, MME Jacqueline DIJOUX, M. Bruno NOEL, M. Jean-Baptiste PONIN, M. Didier GOSSELIN, M. Philippe PUDELKO, M. Hacène KECHIT, MME Sylvie ARRIAU, MME Véronique BENETEAU DE LA PRAIRIE, M. Nada NADARADJANE, MME Ghania DJAOUT, MME Oumy KEITA, MME Samia BENNIA, MME Sakina BENNINI, M. Claude LESEUR, M. Wilfrid EKASSOU, MME Ana TARRINHA, MME Cécile SPANO, M. Metin YAVUZ, M. Guillaume AHIZI-ELLIAM, MME Fatma BOUHASSOUNE

EXCUSE AYANT DONNE MANDAT : M. Guy Roger DILOU à MME Nadia MOUHEB

Début de séance à 10h14

I - Installation du Conseil municipal

Enoncé des résultats des élections du scrutin du 23 mars 2014

Madame le Maire rappelle le résultat des élections municipales en date du 23 mars 2014 :

Nombre d'électeurs inscrits :	6 131
Nombre de votants :	2 985 (48,7%)
Nombre de bulletins nuls :	230 (7,7%)
Exprimés :	2 755

Nombre de voix

Continuons ensemble pour Valenton :	1 571 (57,02%)
Ensemble prenons en main l'avenir de Valenton :	1 184 (42,98%)

Nombre de sièges

Continuons ensemble pour Valenton :	26
Ensemble prenons en main l'avenir de Valenton :	7

Hôtel de Ville
48, rue du Colonel Fabien
94460 Valenton
www.valenton.fr

VALENTON BOUGEZ AVEC VALENTON

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Françoise BAUD, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme	BAUD	Françoise
M.	RATTER	Patrick
Mme	MOUHEB	Nadia
M.	PUDELKO	Philippe
Mme	BENNIA	Samia
M.	PERICHON	Laurent
Mme	ARRIAU	Sylvie
M.	CALVIER	Vincent
Mme	SOUFI	Fadéla
M.	MERCIER	Serge
Mme	LABAT	Françoise
M.	JEANNOT	Jean
Mme	BENNINI	Sakina
M.	DILOU	Guy Roger
Mme	SISSLER	Hélène
M.	GOSSELIN	Didier
Mme	KEÏTA	Oumy
M.	NADARADJANE	Nada
Mme	ALBERT	Martine
M.	SENHAJI	Bouchaïb
Mme	DJAOUT	Ghania
M.	NOEL	Bruno
Mme	DIJOUX	Jacqueline
M.	PONIN	Jean-Baptiste
Mme	BENETEAU DE LA PRAIRIE	Véronique
M.	KECHIT	Hacène
M.	YAVUZ	Metin
Mme	TARRINHA	Ana
M.	LESEUR	Claude
Mme	BOUHASSOUNE	Fatma
M.	EKASSOU	Wilfrid

Mme	SPANO	Cécile
M.	AHIZI-ELLIAM	Guillaume

II - Élection du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a élu pour secrétaire de séance Madame Véronique BENETEAU DE LA PRAIRIE.

III - Élection du Maire

La plus âgée des membres présents du conseil municipal, Madame Hélène SISSLER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Hélène SISSLER a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Sur proposition de Madame Hélène SISSLER, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, Monsieur Jean JEANNOT (conseiller municipal le plus âgé) et Madame Sakina BENNINI (Conseillère municipale la plus jeune).

Madame Hélène SISSLER a invité les conseillers qui le souhaitaient à lui déposer leurs candidatures aux fonctions de maire. Elle a rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation de déclaration de candidature.

Intervention de Madame Martine ALBERT

« Tout d'abord je tiens à remercier les électrices et électeurs qui ont permis à la liste conduite par Françoise Baud « Continuons ensemble pour Valenton » de remporter une très nette victoire.

Je veux aussi saluer le travail accompli par l'ancienne majorité municipale au service des Valentonnaises et Valentonnais, et remercier et féliciter les conseillers municipaux qui ont arrêté après avoir contribué activement au bilan des 6 années précédentes.

Aujourd'hui en France, comme dans toute l'Europe, la rigueur budgétaire et l'austérité imposées par la Commission européenne, François Hollande et le gouvernement pour satisfaire les marchés financiers nourrissent un climat malsain.

Les conséquences sont là :

- les services publics démantelés, les acquis sociaux mis à mal…,
- le chômage monte, la précarité s'étend, les salaires et les retraites sont en berne,
- les jeunes galèrent, et les inégalités se creusent tandis que les grandes entreprises versent aux actionnaires des dividendes insolents.

Partout ces politiques provoquent indignation, colère et désespoir. Elles nous révoltent.

Pour s'opposer à ces politiques, pour continuer le travail déjà commencé et réaliser l'ensemble du programme sur lequel les électeurs et électrices valentonnais nous ont élus.

Nous proposons au fauteuil de maire la candidature de Françoise Baud, élue depuis 19 ans, maire adjointe pendant 17 ans et maire depuis pratiquement 6 ans.

Françoise est pour ainsi dire une Valentonnaise de toujours.

Ses valeurs de justice sociale, de solidarité, de progrès de paix, sa profonde humanité, sa proximité, sa simplicité, mais aussi sa volonté inflexible de défendre et faire avancer notre commune, et, au-delà, tout le service public, justifient pleinement que le groupe des élus communistes et républicains à l'unanimité la propose pour être le prochain maire de Valenton. »

Intervention de Madame Fatma BOUHASSOUNE

Madame Fatma BOUHASSOUNE propose la candidature de Monsieur Metin YAVUZ aux fonctions de Maire.

Le Conseil municipal a ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 33
e. Majorité absolue..... 17

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUD Françoise	26	Vingt-six
YAVUZ Metin	7	Sept

Proclamation de l'élection du maire

Madame Françoise BAUD a été proclamée maire et a été immédiatement installée

Le Conseil municipal s'est poursuivi sous sa présidence.

Intervention de Madame Françoise BAUD

« Mes chers collègues,

Je vous remercie sincèrement de votre décision. A l'issue de ces élections, j'ai beaucoup à vous dire, et à dire à ceux qui sont avec nous ce matin.

Les Valentonnaises et Valentonnais ont tranché : ils ont choisi, comme je les y invitais, de « Continuer ensemble pour Valenton ». Je veux les remercier pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, et pour la marque d'estime qu'ils ont manifestée à l'équipe que j'avais l'honneur de conduire.

Cela fait chaud au cœur !

Je suis d'autant plus sensible à leur confiance et à leur estime que c'était la première fois que je me présentais à leurs suffrages, puisque les fois précédentes c'était un maire sortant qui était candidat à sa réélection, avec la traditionnelle prime au sortant. Ce n'était donc pas le cas cette fois-ci, et pourtant notre liste est élue, et bien élue !, puisqu'elle recueille un peu plus de 57 % des suffrages. Cela constitue donc une victoire indiscutable.

Sur cette victoire indiscutable, je veux insister pour **trois raisons** :

- **D'abord** parce qu'au lendemain des résultats, j'ai lu beaucoup de sornettes, que je préfère mettre au compte de la déception de nos adversaires, qui ne s'étaient pas privés d'afficher leur certitude de battre les communistes.

La rancœur ne donne pas tous les droits, en tout cas pas celui de mentir effrontément.

Quand je lis par exemple que le score de l'opposition constituerait « *un résultat historique* », je ne peux m'empêcher de regarder les résultats des précédentes municipales.
Sans remonter à Mathusalem, et en mettant à part 2001 où il n'y avait qu'une liste, je constate que l'opposition a fait à peine 30 voix de plus qu'en 2008, et nettement moins bien qu'en 1995, sur lequel elle perd près de 200 voix, moins aussi qu'en 1993, puisqu'elle perd tout juste 100 voix, et moins bien qu'en 1989 avec encore un manque à gagner de près de 200 voix.

Quant à l'écart qui sépare la majorité de l'opposition, là encore les chiffres sont formels :

il est de **387** voix aujourd'hui alors qu'il n'était que de **222** voix en 1993 et **203** en 1995. Vous me permettrez donc de sourire quand j'entends l'opposition affirmer que sa victoire est proche…

- **La deuxième raison** pour laquelle je veux insister sur cette victoire indiscutable, c'est qu'elle n'est pas le résultat d'un assemblage d'étiquettes, communiste + socialiste + verts + divers gauche + je ne sais quoi.

C'est bien à une liste présentée par le parti communiste que les Valentonnaises et Valentonnais ont donné l'avantage. J'en profite au passage pour remercier celles et ceux de mes colistiers qui, sans être membres du parti communiste, ont accepté soit de continuer avec moi, soit de me rejoindre pour travailler dans l'intérêt général et sans esprit partisan.

J'insiste aussi pour une troisième raison : celle-ci tient au contexte général. Un peu partout, sous l'effet d'une politique nationale désastreuse sur laquelle je reviendrai, de nombreux électeurs désenchantés ont opté pour l'abstention, tandis que d'autres, pour signifier leur colère, ont porté leur vote sur la droite voire sur l'extrême-droite.

- Le résultat, nous le connaissons tous :

des maires qu'on donnait gagnants haut-la-main, comme celui de Créteil qui était crédité de 65 % dès le 1er tour, se sont retrouvés en ballotage ;

d'autres, qui croyaient en leur réélection, ont été éliminés dimanche dernier comme à L'Haÿ-les-Roses ;

d'autres encore, qui espéraient être élus, ont vu le vent tourner comme à Limeil-Brévannes.

La droite pavoise, et espère enlever encore une centaine de villes demain. Le Front national n'a certes pas gagné son pari de devenir une force politique de proximité au plan national, puisque malgré tout le tapage médiatique fait autour d'un prétendu raz-de-marée il recueille moins de 5 % des suffrages ; cependant il réalise ici et là quelques percées dont Hénin-Beaumont est le symbole, et il espère faire mieux ce dimanche avec la complicité de candidats de droite jetant leurs principes républicains aux orties, comme à Villeneuve-Saint-Georges où j'espère que les électeurs sanctionneront ce comportement indigne et renouvelleront leur confiance à mon amie Sylvie Altman et à son équipe.

C'est donc à la lumière de tous ces facteurs qu'il faut apprécier le choix des électrices et électeurs de Valenton.

Comme nous les y appelions, ils ont clairement affirmé que la bonne voie pour assurer le présent et l'avenir de notre ville, était bien celle de la fraternité, de la convivialité et de la solidarité.

A celles et ceux qui ont fait un autre choix le 23 mars, je veux dire cette chose toute simple : je ne vous considère ni comme des vaincus ni comme des adversaires ; ce que nous allons faire pendant 6 ans en faveur du bien commun, c'est aussi avec vous et pour vous que nous allons l'engager. Alors prenez-y toute votre place !

Un mot maintenant sur les semaines que nous venons de vivre au travers de cette campagne électorale.

Je ne m'attarderai pas sur la candidate socialiste virtuelle.

On ne tire pas sur les ambulances, et il a suffi de voir comment madame NSOGA a été abandonnée en rase campagne par ses amis socialistes.

Contrairement à son prédécesseur, qui fut aussi son colistier, non seulement ils ne lui ont apporté aucun soutien mais même, ils se sont fait un plaisir de multiplier les embûches et de lui glisser des peaux de banane sous le pied. Elle n'a donc pas réussi à constituer une liste.

Aujourd'hui, avec la fédération socialiste du Val-de-Marne, et aveuglée par son ambition déçue et son anticommunisme, elle cherche à faire porter au maire de Valenton et au personnel communal la responsabilité de son isolement et de son incurie.

Elle va, paraît-il, faire annuler les élections par la Justice. J'espère pour elle qu'elle aura un dossier moins vide que celui qu'elle a déjà présenté devant le Tribunal administratif, lequel l'a renvoyée dans les cordes sans même prendre la peine d'examiner sa demande, qualifiée de « manifestement irrecevable » !

Quant au personnel communal, en se rassemblant massivement jeudi matin pour manifester sa solidarité envers des collègues injustement calomniés, il a clairement exprimé ce qu'il pense de ces attaques totalement infondées.

Je ne crains donc nullement quelque démarche que ce soit, qui serait entreprise par Madame NSOGA, car j'ai toute confiance dans la décision qui serait prise par les juges.

D'ailleurs, même, je pose la question : s'entêtera-t-elle au-delà de toute raison ?

En tout cas, sachez que pour ma part, je ne laisserai pas les choses en l'état. Je l'ai dit tout à l'heure : la rancœur ne donne pas tous les droits, en tout cas pas celui de mentir effrontément. Et j'ajoute : pas celui de diffamer.

Je vous annonce donc que j'ai déposé plainte en diffamation publique à double titre :

- d'une part, au titre de personne en charge d'un mandat électif puisque le maire a été directement mis en cause,
- et d'autre part, au titre de personne en charge d'une mission de service public, en tant que « chef » de l'administration qui est calomniée sans fondement.

Ce que j'attends de cette action, c'est qu'elle donne lieu à des excuses publiques pour laver l'affront qui nous a été fait, à moi comme aux agents communaux.

Ces choses étant dites sur celle qui a été cisaillée par son propre camp, il reste à regarder de plus près l'autre candidature : celle de M. YAVUZ.

A vrai dire, on hésite à se pencher sur ce dossier, car il n'est pas joli-joli.

Voilà donc une liste **sans étiquette**, conduite par un **Valentonnais, indépendant**, avec un programme **tournant le dos à la politique politicienne** comme à **l'opacité des décisions**, et favorisant toutes les solidarités. C'est du moins ce qui était écrit mot pour mot.

Hélas, rien de tout cela ne résiste à un examen, aussi rapide soit-il.

Pour ce qui est du Valentonnais, certes M. YAVUZ le fut… Mais contrairement à ce qu'il affirmait dans son programme, il n'y « vit pas en famille avec ses trois enfants ».

Il habite Crosne, dans un pavillon dont il est propriétaire, et il ne dispose à Valenton que d'une adresse.

Et quelle adresse ! Celle d'un logement social, qu'il a obtenu en un temps record, certains disent : en 24 heures !, avec la bénédiction du président de l'OPIEVOY, qui se trouve être aussi un de ses amis politiques.

Voyez comme la vie est bien faite ! Pour lui, au moins… car pendant qu'il dispose dans notre ville d'un logement où évidemment il ne rentre pas le soir, il y a des familles qui attendent en vain l'attribution d'un F4 auquel elles peuvent légitimement prétendre.

C'est sans doute ce que M. Yavuz appelle être « franc et sincère »…

A défaut, est-il au moins un candidat « indépendant » ? Pas davantage ! « Indépendant » à Valenton le temps d'une élection, M. YAVUZ est surtout un conseiller municipal socialiste élu à Crosne.

Je suis très touchée qu'il soit venu de sa ville pour apporter un peu de lumière aux Valentonnais. Mais sans doute aurait-il été plus utile dans sa commune de l'Essonne, où -peut-être du fait de son absence ?- son maire se trouve aujourd'hui en grande difficulté !

Hier collaborateur d'un maire socialiste, M. YAVUZ risque bien demain de n'être qu'un humble crosnois dans une commune emportée à droite par la vague bleue de l'UMP.

Creusons encore un peu, car la politique est une chose noble, qui ne devrait pas souffrir des mensonges, et pas même des contre-vérités.

Une liste sans étiquette ? Sûrement pas !

Pour ne prendre que parmi les élus, M. YAVUZ, je l'ai dit, est socialiste grand teint.

Tout comme Madame TARRINHA, qui fut, dans un premier temps, candidate à la candidature pour porter les couleurs socialistes à Valenton.

Mais si la liste YAVUZ avait choisi le violet pour couleur, c'est sans doute parce qu'elle mariait le rose… et le bleu. Le bleu de l'UMP, la couleur que représentait Madame SPANO quand elle était candidate sarkozyste avec M. VEDIE aux élections cantonales du 20 septembre 2011 !

J'ai dit que je m'en tiendrai aux élus, sinon j'aurais aussi pu évoquer le cas d'une colistière : Madame LEVERDIER, élue en 2008 sur la liste UMP de M. HONORE ! M. HONORE, qui avait fait le serment de représenter son électorat tout au long du mandat, nous a quittés il y a déjà bien longtemps, et Madame LEVERDIER aussi, puisqu'elle avait annoncé son départ de Valenton. Je vois qu'elle a changé d'avis… Mais, que je sache, elle n'a pas changé de convictions politiques : de droite elle était, de droite elle reste.

Ah, et puis ce n'est pas tout : la liste rose et bleu de M. YAVUZ est aussi bleu marine sur les bords puisqu'elle a bénéficié du soutien de M. DUPONT-AIGNAN, le maire de Yerres, « souverainiste » comme on dit, celui-là même qui disait naguère : si je suis élu à la Présidence de la République, je prendrai Marine Le Pen comme Premier ministre ! Et qui soutient aujourd'hui la liste Front national à Villeneuve-Saint-Georges ! Voilà un ami encombrant, qui me fait dire : comme liste sans étiquette, on peut faire mieux…

Et enfin, le programme !

Un programme qui a l'art d'enfoncer les portes ouvertes. Il prévoit en effet de faire beaucoup de choses… qui sont déjà réalisées ! En voici un petit échantillon :

Une ville verte ? C'est déjà fait, Valenton détenant même le record du nombre de mètres carrés d'espaces verts publics par habitant.

La rénovation de la voirie communale ? Un peu tard, car c'est quasiment terminé ! La presque totalité des voiries communales a été refaite, à l'exception de quelques voies intercommunales, qui ne dépendent pas que de notre volonté, ou de rares rues dans des secteurs en devenir.
Le télécabine Téléval ? C'est décidé aussi et si tout va bien il sera en service dans 4 ans.

Le soutien aux associations ? Il y a belle lurette que c'est fait, aussi bien sous forme de subvention que d'aide matérielle ou de prêt de salle.
Les loisirs et les activités culturelles et intergénérationnelles pour les séniors ? Le service retraités s'y emploie, et y réussit fort bien, merci pour lui.
L'installation de la fibre optique ? Elle est en cours et même très avancée, je pense même qu'elle s'étendra plus que prévu…
Les droits de la femme ? Vous avez sans doute remarqué qu'à Valenton la Journée officielle dure entre 15 jours et un mois !

Je n'allonge pas la liste, car je voudrais aussi dire un mot du plagiat de notre programme :

- **la Maison médicale**, autrement appelée centre de santé : nous avons commencé à y travailler.
- **la rénovation du Château** : projet en cours.
- **la création d'un Conseil communal des jeunes** : c'est prévu !
- **l'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées :** c'est en cours !
- **l'aménagement des parcs, à commencer par le parc Jacques-Duclos :** c'est imminent ! Etc. etc.

Je passe rapidement sur le fort parfum démagogique qui se dégage de ce programme. Je n'en prendrai qu'un exemple : écrire qu'on favorisera les entreprises valentonnaises dans les appels d'offres, c'est se moquer du monde puisque justement la procédure d'appel d'offres des marchés publics exclut tout favoritisme de ce genre, qui serait une cause d'annulation.

Enfin, il y a dans ce programme des orientations inquiétantes. Certes, à mots couverts, en filigrane, pour ne pas effaroucher…
Mais pour qui lit attentivement, les choses sont claires !

- Quand on prévoit, je cite, de « *redéfinir les proportions du parc de logement social* », je ne pense pas que ce soit pour rendre les clefs d'un appartement, mais plutôt, comme c'est écrit, pour donner la priorité au logement privé. Place aux promoteurs, qui auraient fait de belles affaires si vous aviez été élus !
- Quand je lis que : « *dans un contexte de diminution des moyens des services publics, il faut un nouveau modèle de développement très ajusté des dépenses communales* », je pense comme Aragon : voilà de si grands mots qu'on ne sait lequel croire ! Et je traduis : austérité et réduction du service public.

- Quand je lis que « face aux décisions engagées par la municipalité actuelle sur la réforme des rythmes scolaires », vous soutiendrez « une véritable offre d'activités périscolaires », je n'ai pas besoin de dictionnaire pour comprendre que vous auriez appliqué sans sourciller la réforme Peillon qui casse l'éducation nationale et transfère sur les communes de lourdes charges. Une parenthèse pour M. Peillon : le pauvre, il a bien du souci à se faire pour sa réforme et pour son avenir politique…
- Enfin, quand je lis que vous vous inscrivez sans réserve dans la Métropole du Grand Paris, ce monstre technocratique et antidémocratique, je comprends que vous faites vôtre la logique libérale qui veut effacer les communes et les départements.

Bref, au-delà des belles promesses, ce que vous annonciez dans votre programme, c'était un alignement complet sur la politique gouvernementale qui prévoit de mettre les collectivités locales au pain sec et à l'eau, d'aggraver la régression sociale, et de priver les citoyens de la démocratie de proximité.

En vérité derrière le rideau de fumée déployé par l'opération « Casse-pipe pour NSOGA », vous avez tenté de mettre la main sur la mairie de Valenton, dans une OPA très inamicale concoctée en haut lieu, associant le PS et l'UMP dans une liste unique, et non plus avec deux, ce qui ne vous avait pas réussi en 2008, le tout avec la participation active d'un vice-président socialiste du Conseil général de l'Essonne et de la fédération socialiste du Val-de-Marne.

Cette opération politique, vous espériez la réussir au premier tour.

Seulement voilà : à Valenton, le social-libéralisme ne fait pas recette.

Les Valentonnaises et les Valentonnais savent sur qui compter pour les défendre.

Ils n'ont pas fait payer à la municipalité sortante la volte-face de François Hollande et de son gouvernement, désormais alignés sur les marchés financiers.

Malgré leur mécontentement, leur colère, leur sentiment d'avoir été trahis par ceux qui devaient tourner la page de l'austérité, ils ne se sont pas trompés d'adversaires.

Même le mensonge, colporté à tous les vents, de ma démission sitôt élue, n'a pas marché.

Pour votre attelage sans principes et sans scrupules, décidément c'est raté !

La campagne électorale est terminée, les urnes ont tranché. La majorité municipale va se remettre au travail sans tarder. Aujourd'hui, nous allons élire 9 maires-adjoints, dont je vous proposerai les noms dans un instant.

Et puis, dans la foulée, nous nous attellerons à la mise en œuvre de notre programme.

Mes cher(e)s collègues,

D'ores et déjà, **je peux annoncer** que le chantier de construction de 16 logements en maisons de ville, en accession sociale à la propriété, s'ouvrira dès lundi, rue des Ecoles.

Je peux annoncer aussi que, dans les semaines à venir, nous lancerons une grande concertation avec la population pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, afin de mettre à jour les projets pour le devenir de Valenton, et être ainsi en mesure de résister à la Métropole du Grand Paris.

Je peux également vous annoncer un projet de jumelage qui me tient d'autant plus à cœur qu'il m'avait été proposé par mon ami Fernand Tuil : le jumelage avec le camp palestinien de Balata, près de Naplouse.

En ce qui concerne les conseillers municipaux de l'opposition, il ne tient qu'à eux de remplir leur mandat dignement, pour se montrer dignes de leurs électeurs. Pour cela, il leur faudra abandonner le terrain de la rumeur et des mensonges, pour gagner celui du débat et de la sérénité.

Qu'ils sachent cependant ceci :
pour moi, pour notre liste, la politique est une chose noble parce qu'elle est -ou doit être- l'expression de la citoyenneté.

Je le dis donc avec gravité : c'est pourquoi tout ce qui salit la politique est une faute lourde.

Je ne pense pas seulement aux « affaires », celles qui emplissent les médias nationaux à longueur de colonnes et d'ondes.
Je pense aussi aux combines et aux magouilles pour servir des ambitions personnelles,

- au prétendu apolitisme comme si la vie des communes n'avait rien à voir avec la vie du pays,
- aux alliances contre nature,
- à l'effacement des frontières entre la gauche et la droite dont vous avez donné un triste exemple,
- à tout ce qui brouille les repères, trompe les gens, écoeure les électeurs et finit, dans une population en souffrance, par semer le désespoir où germe l'extrême-droite.

Pour ma part, les Valentonnais m'ont investie d'une responsabilité : celle d'être leur Maire pendant 6 ans.
Avec la majorité municipale, je serai donc le maire de tous les Valentonnais **jusqu'au terme du mandat qu'ils m'ont confié.**

Au service plein et entier de notre ville et de tous ses habitants.

A leur côté pour combattre les ravages du libéralisme et du dogme de l'austérité et de la réduction des dépenses publiques, qui nous conduisent dans le mur.

J'espère, mais je suis loin d'en être certaine !, que le choc de l'élection municipale amènera l'exécutif national à modifier son logiciel de pensée, sous peine d'une crise politique et démocratique majeure, dont personne ne peut prédire l'issue.

J'ai la conviction, en tout cas, qu'il va nous falloir pousser très fort pour obtenir plus qu'un changement de personnel politique et un remaniement de surface : **un véritable changement de cap !**

C'est de cela dont le pays et l'Europe ont un besoin urgent, pour conjurer les périls et inverser la tendance.

Avoir la lucidité de le reconnaître et d'en débattre franchement, serait déjà une avancée considérable pour toute la gauche.

Et, bien entendu, encore plus, si le courage et la volonté de mettre en œuvre ce changement de cap se manifestait sans tarder.

C'est la condition du redressement du pays et de la gauche. C'est la condition pour redonner espoir dans un autre avenir et une autre gauche.

Pour ma part, comme je l'ai toujours fait, je ne me ménagerai pas pour cet objectif.

Mes chers collègues, encore une fois je vous remercie de votre confiance. »

Suite à l'intervention de Madame Françoise BAUD, le Conseil municipal a procédé au vote de la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire.

IV - Fixation du nombre d'adjoints au Maire - Article 12122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

La délibération fixant le nombre de postes d'adjoints à 9, a été adoptée à la majorité (26 pour. 7 abstentions : Monsieur LESEUR Claude, Monsieur EKASSOU Wilfrid, Madame TARRINHA Ana, Madame SPANO Cécile, Monsieur YAVUZ Metin, Monsieur AHIZI-ELLIAM Guillaume, Madame BOUHASSOUNE Fatma).

V - Élection des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées : la liste conduite par Monsieur Laurent PERICHON et la liste conduite par Madame Ana TARRINHA. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 33
e. Majorité absolue..... 17

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERICHON Laurent	26	Vingt-six
TARRINHA Ana	7	Sept

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur PERICHON Laurent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste : Monsieur PERICHON, 1er adjoint, Madame MOUHEB Nadia, 2ème adjointe, Monsieur Patrick RATTER, 3ème adjoint, Madame Françoise LABAT, 4ème adjointe, Monsieur Bouchaïb SENHAJI, 5ème adjoint, Madame Martine ALBERT, 6ème adjointe, Monsieur Vincent CALVIER, 7ème adjoint, Madame Hélène SISSLER, 8ème adjointe et Madame Fadéla SOUFI, 9ème adjointe.

Intervention de Monsieur Metin YAVUZ

« Nous votons contre la liste des adjoints présentée par la majorité. Celle-ci ne respecte pas l'ordre de présentation de l'équipe de Mme Baud lors des élections municipales. Bien qu'il n'y ait aucune obligation légale en la matière, il apparaît clairement que Mme BAUD et son équipe ont volontairement trompés les électeurs en semant la confusion. La population pouvait raisonnablement s'attendre à ce que les adjoints soient les premiers de la liste et ainsi, comme l'annonçait Mme Baud lors de sa campagne, que son équipe soit renouvelée, ce qui finalement n'est pas le cas. En effet, les élus sont
- Maire: Françoise BAUD (1er sur la liste présentée aux Valentonnais)
- 1er adjoint : Laurent PERICHON (6ème sur la liste)

- 2ème adjoint : Nadia MOUHEB (3ème sur la liste)
- 3ème adjoint : Patrick RATTER (2ème sur la liste)
- 4ème adjoint : Françoise LABBAT (11ème sur la liste)
- 5ème adjoint : Bouchaib SENHAJI (20ème sur la liste)
- 6ème adjoint : Martine ALBERT (19ème sur la liste)
- 7ème adjoint : Vincent CALVIER (8ème sur la liste)
- 8ème adjoint : Hélène SISSLER (15ème sur la liste)
- 9ème adjoint : Fadela SOUFI (9ème sur la liste). »

Suite à l'intervention de Monsieur Metin YAVUZ, le Conseil municipal a procédé au vote de la délibération sur la délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire.

VI - Délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire - Article l 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal décide de déléguer ses pouvoirs au Maire dans les domaines précisés par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales tels qu'indiqués ci-dessous et d'en assurer le contrôle :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la mesure où cette fixation correspond à une actualisation ;

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires pour un montant maximum de 5 millions d'euros ;

4° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 millions d'euros ;

5° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

7° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

9° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

12° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de l'estimation du service de la Direction Nationale des interventions domaniales ;

16° D'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de l'estimation du service de la Direction Nationale des interventions domaniales ;

17° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

18° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

19° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions ;

20° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

21° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 contre : Monsieur LESEUR Claude, Monsieur EKASSOU Wilfrid, Madame TARRINHA Ana, Madame SPANO Cécile, Monsieur YAVUZ Metin, Monsieur AHIZI-ELLIAM Guillaume, Madame BOUHASSOUNE Fatma).

Intervention de Madame Fatma BOUHASSOUNE

« Nous votons contre les délégations accordées à Mme Le Maire, car nous souhaitons que le conseil municipal soit informé mais surtout qu'il puisse s'exprimer sur les décisions à prendre afin de conserver une totale transparence et une démocratie de proximité dont vous parliez à l'instant dans votre discours d'introduction. »

- Madame le Maire indique à Madame Fatma BOUHASSOUNE qu'il faut intervenir avant le vote des délibérations.

VII - Indemnités de fonctions des élus

Le Conseil municipal décide de fixer les indemnités d'élus correspondant à la strate démographique de 20 000 à 49 900 habitants, soit 90 % pour le Maire et à 33 % pour les adjoints en référence de l'indice brut 1015, la commune de Valenton étant classée dans la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants mais pouvant bénéficier d'un surclassement démographique compte tenu qu'elle est bénéficiaire depuis 1991 de la dotation de solidarité urbaine.
Le Conseil municipal attribue la majoration fixée à 15 % sur la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, la commune de Valenton étant chef lieu de canton.
Compte tenu de ces majorations, l'enveloppe des indemnités des élus est fixée à 37,125 % de l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique, multiplié par le nombre d'adjoints, à laquelle s'ajoute l'indemnité au Maire égale à 99,75% de l'indice de référence. Les indemnités aux adjoints peuvent être modulées pour tenir compte de l'importance des délégations de fonctions dans la limite de l'indemnité du Maire et à condition que l'enveloppe globale attribuée aux adjoints ne soit pas dépassée.

Enveloppe globale pour les indemnités des élus
Mandat 2014-2020

	Indemnité brute mensuelle actuelle (valeur 01/03/2014)
Maire	3 791,96 €
Adjoints	1 411,29 €
Nombre d'adjoints	9
Enveloppe adjoints	12 701,61 €
Enveloppe globale	16 493,57 €

**Récapitulatif des indemnités brutes mensuelles versées à compter du 29 mars 2014*

Maire	*3 791,96 €*
1er Adjoint	*3 608,49 €*
2ème au 9ème adjoint	*1 136,65 €*

Intervention de Madame Fatma BOUHASSOUNE

« Nous votons contre la proposition concernant le montant des indemnités de fonction des élus. J'aimerai vous faire un rappel Mme le Maire, concernant vos propres dires lors de votre réunion publique du 14 février dernier où vous déclariez à l'assemblée ne percevoir qu'une indemnité d'environ 2200 euros. Aujourd'hui vous déclarez que vos indemnités s'élèvent à 3791.96 euros brut soit un montant de 3000 euros net environ. Comme vous nous l'avez si souvent répété Mme Le Maire, et même lors de votre discours le 23 mars dernier lors des élections municipales, nous sommes dans un contexte de crise économique. Nous vous demandons donc de réduire vos indemnités ainsi que celle de vos élus par solidarité envers vos concitoyens Valentonnais. »

- Madame Françoise BAUD indique à Madame Fatma BOUHASSOUNE qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport au mandat précédent. Les sommes indiquées sur le tableau sont en brut. La délibération est la stricte application de la loi.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 contre : Monsieur LESEUR Claude, Monsieur EKASSOU Wilfrid, Madame TARRINHA Ana, Madame SPANO Cécile, Monsieur YAVUZ Metin, Monsieur AHIZI-ELLIAM Guillaume, Madame BOUHASSOUNE Fatma).

Fin de séance à 11h51

La secrétaire de séance

Véronique BENETEAU DE LA PRAIRIE